

EXPEDITION.

**S.C.P. BRILLANT-BINEL Caroline & CEBRON
Agnès**

Huissiers de Justice Associées
72, Avenue du Gal de Gaulle
81000 ALBI
Tél. : 05.63.38.88.44
Fax : 05.63.54.05.14



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET LE DIX SEPTEMBRE A 10 HEURES 15,

A la requête de FNE MIDI-PYRENEES, dont le siège social est 14 rue de Tivoli 31000 TOULOUSE, poursuites et diligences de son représentant légal,

Lequel m'a requis à l'effet de me rendre à la Mairie de LISLE SUR TARN afin de rencontrer la personne habilitée à me communiquer l'arrêté autorisant les déboisements dans le cadre du projet de barrage de Sivens et d'en obtenir une copie.

Ce faisant déférant à cette réquisition,

Je soussignée, **Agnès CEBRON**, huissier de justice associée, membre de la SCP BRILLANT BINEL - CEBRON, titulaire de l'office d'huissier de justice 72, avenue De Gaulle à ALBI,

Me rends ce jour en Mairie de LISLE SUR TARN où, là étant, je procède ainsi qu'il suit.

La responsable de l'accueil de la mairie m'oriente vers Madame DELTOUR Catherine, secrétaire de Madame le Maire.

Je décline mon identité et ma qualité et expose à Madame DELTOUR Catherine le but de ma venue, à savoir communication de l'arrêté autorisant les déboisements dans le cadre du projet de barrage de Sivens.

Celle-ci me demande de patienter et quitte le bureau pour téléphoner.

Quelques minutes plus tard, cette dernière revient et m'indique que tous les arrêtés sont affichés dans le couloir d'entrée de la Mairie où je peux librement les consulter.

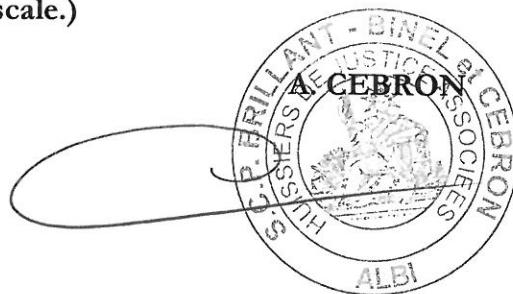
Je me rends alors dans l'entrée de la Mairie au devant des panneaux d'affichage.

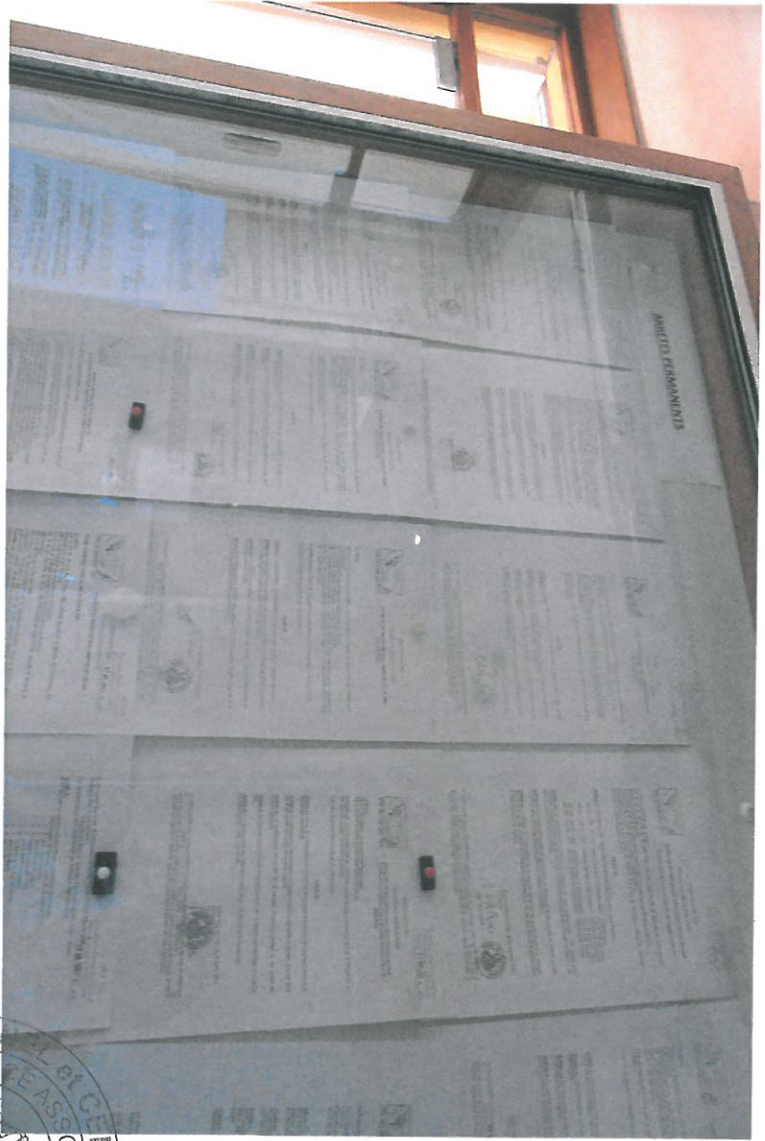
Je n'ai vu aucun arrêté relatif à l'autorisation de déboisement dans le cadre du projet de barrage de Sivens.

J'ai pris des photographies de mes constatations qui seront annexées à l'expédition du présent procès-verbal de constat.

Ma mission étant terminée, je me retire et dresse le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit au requérant.

**COUT : DEUX CENT QUATRE VINGT EUROS TTC.
(Dont TVA 20,00% : 45,14 euros et taxe fiscale.)**





PV de constat du 10/09/2014